



SAINTONGE

Décision n° 344/2025
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de partenariat pour l'utilisation des bassins des Antilles de Jonzac afin d'y donner des cours de natation à titre privé avec monsieur DE FARIA Yoanne.

Fait à Jonzac,

Le **17 JUIN 2025**Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON